

FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds **FCP BIAT CEA PNT TUNISAIR**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « FCP BIAT CEA PNT TUNISAIR » au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds et du gestionnaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note **3.3** des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fond « FCP BIAT CEA PNT TUNISAIR » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités du gestionnaire du fonds et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le gestionnaire du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation,

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du gestionnaire.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

A la date du 31/12/2022, nous n'avons pas relevé d'anomalies quant à la conformité aux ratios de gestion des actifs, par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application de l'article 29 et 30 du code des OPCVM et au règlement du CMF relatif aux OPCVM et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Tunis, le 29 Mars 2023

Le commissaire aux comptes :

ABC Audit & Conseil

Walid AMOR

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

BILAN		NOTE	31/12/2022	31/12/2021
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	31 215 116,175	32 797 436,046
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		27 241 150,778	27 210 200,712
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT (BTA)		3 973 965,397	5 587 235,334
AC2	DISPONIBILITES	AC2	560 243,872	288 240,190
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	0,000	51 292,959
TOTAL ACTIF			31 775 360,047	33 136 969,195
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	37 870,947	35 859,318
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	127 998,055	79 006,358
TOTAL PASSIF			165 869,002	114 865,676
ACTIF NET			31 609 491,045	33 022 103,519
CP1	CAPITAL	CP1	30 500 087,251	32 000 302,946
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	1 109 403,794	1 021 800,573
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		1 161 262,354	1 058 944,641
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		-51 858,560	-37 144,068
CP2-C	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000
CP2-D	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000
ACTIF NET			31 609 491,045	33 022 103,519
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			31 775 360,047	33 136 969,195

ETAT DE RESULTAT		Note	31/12/2022	31/12/2021
			Montant en Dinars	Montant en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	1 597 001,470	1 489 180,352
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		1 322 128,432	1 143 882,043
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT (BTA)		274 873,038	345 298,309
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES		0,000	0,000
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		0,000	0,000
REVENUS DES PLACEMENTS			1 597 001,470	1 489 180,352
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-388 396,737	-386 571,328
REVENU NET DES PLACEMENTS			1 208 604,733	1 102 609,024
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-47 342,379	-43 664,383
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 161 262,354	1 058 944,641
PR3	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-51 858,560	-37 144,068
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE			1 109 403,794	1 021 800,573
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		51 858,560	37 144 068,000
PR4-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		124 545,430	2 142 576,785
PR4-C	+/- VALUES REALISEES /CESSION TITRES		186 965,454	-395 100,134
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-22 769,169	-24 136,063
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			1 450 004,069	2 782 285,229

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		31/12/2022	31/12/2021
		Montant en Dinars	Montant en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 450 004,069	2 782 285,229
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	1 161 262,354	1 058 944,641
AN1-B	VARIATION DES +/-VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	124 545,430	2 142 576,785
AN1-C	+/-VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	186 965,454	-395 100,134
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-22 769,169	-24 136,063
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-2 862 616,543	4 537 757,406
	SOUSCRIPTIONS	3 295 206,721	5 688 258,357
AN2-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	3 138 890,000	5 925 920,000
AN2-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	-103 338,605	-447 419,165
AN2-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (S)	260 150,090	210 006,112
AN2-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	-494,764	-248,591
	RACHATS	-6 157 823,264	-1 150 500,951
AN2-F	CAPITAL (RACHATS)	-5 809 600,000	-1 108 750,000
AN2-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (R)	184 638,122	-35 089,951
AN2-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (R)	-481 497,590	30 234,477
AN2-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-51 363,796	-36 895,477
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 412 612,474	7 320 042,635
AN3	ACTIF NET		
AN3-A	DEBUT DE L'EXERCICE	33 022 103,519	25 702 060,884
AN3-B	FIN DE L'EXERCICE	31 609 491,045	33 022 103,519
AN4	NOMBRE DE PARTS		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	3 095 622	2 613 905
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	2 828 551	3 095 622
	VALEUR LIQUIDATIVE		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	10,667	9,832
B-	FIN DE L'EXERCICE	11,175	10,667
AN6	TAUX DE RENDEMENT	4,76%	8,50%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01.01.2022 AU 31.12.2022

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT :

FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR est un Fonds Commun de Placement de capitalisation de catégorie mixte exclusivement destiné au Personnel Navigant Technique de TUNISAIR titulaires de Comptes Epargne en Actions (CEA), remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 18 Avril 2017 et a été constitué le 17 Octobre 2017 pour une durée de 6 ans.

Les opérations de souscription et de rachat ont été ouvertes au public le 06 Novembre 2017.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31.12.2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds « FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR », l'exercice comptable commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice comprendra toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution jusqu'au 31 décembre 2018.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Évaluation des placements en Actions admises à la cote :

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2022 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3 Évaluation du portefeuille des bons de trésor assimilables :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons du trésor sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncés dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient des lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018, elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

<i>Code ISIN</i>	<i>Désignation du titre</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2022</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
	AC1-1 Actions et Droits rattachés		26 627 824,287	27 241 150,778	86,18%
TN0008000812	ATTIJARI BANK	24 800	865 143,100	916 930,400	2,90%
TN0001800457	BIAT	30 202	1 700 692,893	2 667 078,216	8,44%
TN0007670011	DELICE HOLDING	79 016	1 129 986,997	1 015 750,680	3,21%
TN0007570013	EURO-CYCLES	59 102	1 379 493,272	1 502 313,738	4,75%
TN0007510019	LAND`OR	40 000	331 322,984	240 440,000	0,76%
TN0006440010	MAGASIN GENERAL	250	4 500,000	2 740,000	0,01%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	263 614	2 359 947,693	1 827 108,634	5,78%
TN0005700018	POULINA G H	188 300	2 131 749,882	1 653 274,000	5,23%
TN0007610017	SAH LILAS	278 000	2 585 920,116	2 525 074,000	7,99%
TN0007740012	SAM	41 489	126 523,962	116 833,024	0,37%
TN0001100254	SFBT	137 986	2 230 483,522	1 857 843,504	5,88%
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE	45 332	1 077 706,000	1 093 725,164	3,46%
TN0007630015	SOTIPAPIER	323 006	1 949 813,114	2 064 008,340	6,53%
TN0006660013	SOTRAPIL	11 289	152 864,892	140 096,490	0,44%
TN0006560015	SOTUVER	226 702	1 235 050,628	1 972 080,698	6,24%
TNXI9LTW0FO7	SOTUVER DA 2022-2/11	236 775	234 033,289	409 620,750	1,30%
TN0006060016	STAR	18 284	2 633 280,000	3 001 263,748	9,49%
TN0007440019	TELNET HOLDING	134 099	1 121 454,701	1 025 186,855	3,24%
TN0007270010	TPR	327 278	1 352 856,739	1 335 948,796	4,23%
TN0003900107	UIB	33 550	678 162,435	798 557,100	2,53%
TN0007720014	UNIMED	151 022	1 346 838,068	1 075 276,640	3,40%
	AC1-B Emprunts d'Etat		3 734 309,200	3 973 965,397	12,57%
TN0008000606	BTA 13 AVRIL 2028 6.70% (2)	1 912	1 799 198,200	1 873 042,259	5,93%
TN0008000812	BTA 13 DÉCEMBRE 2028 7.5% (1)	460	415 380,000	421 458,112	1,33%
TN0008000796	BTA 26 JANVIER 2028 7.5% (1)	1 650	1 519 731,000	1 626 784,151	5,15%
	Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA (2)			52 680,875	0,17%
	Total portefeuille titres		30 362 133,487	31 215 116,175	98,75%

(1) La plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018 s'élève, au 31/12/2022, à **13 701,400 DT** et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non distribuables et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

(2) Ce montant s'élevant au 31/12/2022 à **52 680,875 DT** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA dont la souche a été ouverte à l'émission avant le 1er janvier 2018 et ce, d'une manière constante à partir du 29/01/2018 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de l'exercice.

Les mouvements du portefeuille-titres du FCP BIAT – CEA PNT TUNISIAIR :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP BIAT – CEA PNT se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Solde au 31 décembre 2021	32 048 071,478	194 201,232	555 163,336	32 797 436,046	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	5 434 956,940			5 434 956,940	
Emprunt d'Etat (BTA)	4 732 826,900			4 732 826,900	
* Remboursement et cessions de l'exercice					
Cessions des actions et droits rattachés	-5 591 538,831			-5 591 538,832	67 822,652
Cessions emprunt d'Etat (BTA)	-6 262 183,000			-6 262 183,000	119 142,802
Remboursement emprunt d'Etat (BTA)	0,000			0,000	
* Variation des plus ou moins-values latentes sur titres			124 545,430	124 545,430	
* Variations des intérêts courus		-20 927,310		-20 927,310	
Solde au 31 décembre 2022	30 362 133,487	173 273,922	679 708,766	31 215 116,174	186 965,454

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1 597 001,470 Dinars** au 31/12/2022 contre **1 489 180,352 Dinars** au 31/12/2021 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Revenus des actions	1 322 128,432	1 143 882,043
· Dividendes	1 322 128,432	1 143 882,043
Revenus des Emprunts d'État (BTA)	274 873,038	345 298,309
· Intérêts courus	-49 567,036	23 224,762
· Intérêts échus	324 440,074	322 073,547
TOTAL	1 597 001,470	1 489 180,352

AC2- Note sur les Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022, **560 243,872 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation présentent un solde nul au 31/12/2022, contre **51 292,959 Dinars** au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	31/12/2022	31/12/2021
Les sommes à l'encaissement/Vente de Titres	0,000	51 292,959
Total	0,000	51 292,959

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2022, à **388 396,737 Dinars** contre **386 571,328 Dinars** au 31/12/2021, et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération du gestionnaire/Commission fixe	349 557,063	347 914,192
Rémunération du dépositaire	38 839,674	38 657,136
Total	388 396,737	386 571,328

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2022 à **47 342,379 Dinars** contre **43 664,383 Dinars** au 31/12/2021, et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31/12/2022	31/12/2021
Redevance CMF	32 725,992	32 533,031
Rémunération CAC	13 839,542	10 573,685
Charges Diverses	776,845	557,667
Total	47 342,379	43 664,383

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022, à **165 869,002 Dinars** contre **114 865,676 Dinars** au 31/12/2021, et s'analysent comme suit :

Note	PASSIF	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
PA1	Opérateurs créditeurs	37 870,947	35 859,318
PA2	Autres créditeurs divers	127 998,055	79 006,358
TOTAL		165 869,002	114 865,676

PA 1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2022 à **37 870,947 Dinars** contre **35 859,318 Dinars** au 31/12/2021 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Gestionnaire/Commission fixe	28 377,039	29 331,888
Dépositaire	9 493,908	6 527,430
Total	37 870,947	35 859,318

PA 2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2022, à **127 998,055 Dinars** contre **79 006,358 Dinars** au 31/12/2021 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
État, impôts et taxes	2 477,336	2 634,080
Redevance CMF	2 690,852	2 780,237
Honoraires CAC	10 461,999	10 584,901
Autres créditeurs divers	1 005,558	697,348
Sommes à régler/Achat d'actions en bourse	111 362,310	62 309,792
Total	127 998,055	79 006,358

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2022, se détaillent comme suit :

	2022	2021
<u>Capital début de l'exercice (en nominal)</u>		
· Montant	30 956 220,000	26 139 050,000
· Nombre de titres émis	3 095 622	2 613 905
· Nombre de porteurs de parts	196	196
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
· Montant	3 138 890,000	5 925 920,000
· Nombre de titres émis	313 889	592 592
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
· Montant	5 809 600,000	1 108 750,000
· Nombre de titres rachetés	580 960	110 875
<u>Capital fin de l'exercice</u>	30 500 087,251	32 000 302,946
· Montant en nominal	28 285 510,000	30 956 220,000
· Sommes non capitalisables ⁽¹⁾	-129 715,996	-499 757,228
· Sommes capitalisées ⁽²⁾	2 344 293,247	1 543 840,174
· Nombre de titres	2 828 551	3 095 622
· Nombre de porteurs de parts	193	196

(1) : Les sommes non capitalisables s'élèvent à **-129 715,996 Dinars** au 31/12/2022 contre **-499 757,228 Dinars** au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	-499 757,228	-1 740 588,700
1- Résultat non capitalisables de l'exercice	288 741,715	1 723 340,588
§ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	124 545,430	2 142 576,785
§ +/- values réalisées sur cession de titres	186 965,454	-395 100,134
§ Frais de négociation de titres	-22 769,169	-24 136,063
2- Régularisation des sommes non capitalisables	81 299,517	-482 509,116
§ Aux émissions	-103 338,605	-447 419,165
§ Aux rachats	184 638,122	-35 089,951
Total des sommes non capitalisables	-129 715,996	-499 757,228

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/12/2022 à **2 344 293,247 Dinars** contre **1 543 840,174 Dinars** au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	1 543 840,174	985 792,697
1- Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé (*)	1 021 800,573	317 806,887
2- Régularisation des sommes capitalisées de l'Exercice clos	-221 347,500	240 240,589
§ Aux émissions	260 150,090	210 006,112
§ Aux rachats	-481 497,590	30 234,477
Total des sommes capitalisées	2 344 293,247	1 543 840,174

(*) Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2021 capitalisées conformément à la décision du CA du 25/03/2022 statuant sur les états financiers de l'exercice 2021 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2021	1 058 944,461
Régularisation du résultat capitalisable	- 37 144,068
Sommes capitalisées- Exercice 2021	1 021 800,573

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR.

Le solde de ce poste, se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Résultat capitalisable de l'exercice	1 161 262,354	1 058 944,641
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice	-51 858,560	-37 144,068
Sommes capitalisables	1 109 403,794	1 021 800,573

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par part

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
· Revenus des placements	0,565	0,481	0,249	0,415	0,437
· Charges de gestion des placements	-0,137	-0,125	-0,114	-0,124	-0,322
· Revenu net des placements	0,427	0,356	0,135	0,291	0,115
· Autres charges d'exploitation	-0,017	-0,014	-0,013	-0,016	-0,020
· Résultat d'exploitation	0,411	0,342	0,122	0,275	0,095
· Régularisation du résultat d'exploitation	-0,018	-0,012	0,000	0,000	0,007
· Sommes capitalisables de l'exercice	0,392	0,330	0,122	0,275	0,102
· Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,018	0,012	0,000	0,000	-0,007
· Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0,044	0,692	-0,395	-0,473	0,269
· Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,066	-0,128	-0,034	-0,220	0,596
· Frais de négociation de titres	-0,008	-0,008	-0,014	-0,018	-0,043
· Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	0,102	0,557	-0,444	-0,711	0,822
Résultat net de l'exercice	0,513	0,899	-0,322	-0,436	0,917
· Résultat non capitalisables de l'exercice	0,102	0,557	-0,444	-0,711	0,822
· Régularisation du résultat non capitalisable	0,013	-0,052	-0,046	-0,052	-0,236
· Sommes non capitalisables de l'exercice	0,116	0,504	-0,491	-0,763	0,586
· Distribution des dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	11,175	10,667	9,832	10,200	10,688

5-2 Ratios de gestion des placements

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
· Charges de gestion des placements/ actif net moyen	-1,190%	1,176%	-1,198%	1,200%	2,758%
·Autres charges d'exploitation/actif net moyen	-0,145%	0,133%	-0,141%	0,152%	0,171%
·Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	3,558%	3,221%	1,283%	2,673%	0,813%
Actif net moyen	32 634 462,446	32 871 581,795	24 805 940,890	18 176 845,573	12 133 713,538

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

5-3-1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR est confiée à la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT), Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille du FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR ;
- La gestion comptable du FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de **0,9 % HT** l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

En plus de cette commission, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR réalise un rendement annuel supérieur à TMM+1.75%.

Cette commission de surperformance est de **10% HT** par an du différentiel entre le taux de rendement annuel réalisé par le fonds et TMM+1.75%.

Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative.

Une provision ou, le cas échéant, une reprise de provision en cas de sous-performance est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative.

La date d'arrêté de la commission de surperformance est fixée à la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Son règlement au profit du gestionnaire est effectué annuellement.

Ladite commission de surperformance a été supprimée par décision du conseil d'administration de la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT réuni le 19/02/2019 et ce, à compter du 26/04/2019.

Il est à noter qu'en vertu de la convention de délégation de la gestion administrative et comptable des OPCVM gérés, conclue en date du 24/12/2021 entre TUNISIE VALEUR ASSET MANAGEMENT et TUNISIE VALEURS, cette dernière a été désignée comme gestionnaire administratif et comptable du

fonds FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR. Ce changement, dument agréé par le CMF, entre en vigueur à compter du 03/01/2022.

5-3-2. Rémunération du dépositaire :

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR, elle est chargée, à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds du FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- Du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant minimum et maximum de l'actif du fonds

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de **0,1% HT** de l'actif net de FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.